Le Sud-Ouest
Montréal

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
RCA18 22016

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 novembre 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 $ POUR LE FINANCEMENT ET LA MISE À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 janvier 2019 et entre en vigueur conformément à la loi.

Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 1er février 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude